

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_119\_BC\_15**  
*Appel à projets 2024 associations de  
protection animale – Attribution de  
subvention à l'association le Rêve de  
Luna*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

**NOTA :**

Le Président certifie que :

**ÉTAIENT REPRESENTE(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
14/10/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 119 BC 15 : APPEL À PROJETS 2024 ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE –**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE RÊVE DE LUNA**

Le Président de séance expose :

**Contexte**

Suite à son engagement pris en séminaire d'octobre 2023, la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest a lancé le 19 février 2024 un appel à projets à destination des associations de protection animale afin de les soutenir dans leurs projets, œuvrant à lutter contre l'errance animale et à favoriser la bienveillance animale. Les candidatures étaient attendues pour le 25 mars 2024.

Le règlement de l'appel à projet prévoit 3 critères de sélection :

-  Critère 1 : proposer un projet opérationnel avec une faisabilité technique et financière démontrant la capacité du porteur de projet à réaliser ses objectifs ;
-  Critère 2 : diminuer le nombre d'animaux divagants ou errants sur le périmètre considéré ;
-  Critère 3 : capacité à mobiliser et sensibiliser le public sur l'errance et / ou la protection animale.

Sont exclus :

-  les projets relevant de la création d'activité/d'entreprise en matière d'animaux domestiques, ces projets nécessitant un accompagnement plus spécifique et pouvant concerner des acteurs autres qu'associatifs ;
-  les opérations type « chiens ou chat libres » C'est-à-dire de capture, stérilisation et remise dans l'espace public de l'animal. Ces opérations nécessitent une convention préalable entre la commune et l'intercommunalité.

Un budget initial de 34 500€ était affecté à cet appel à projets.

**Résultats de l'appel à projets**

5 candidatures avaient été réceptionnées dans les délais imposés pour 6 projets :

- ALIKA, pour un projet relatif à la gestion du cheptel d'animaux sur 5 sites privés ;
- AMI, pour un projet d'accompagnement de 30 familles ;
- CASE A CHIOTS, pour un projet de sauvetage d'animaux ;
- APEBA, pour deux projets : un relatif à la formation des acteurs sociaux et un autre pour la création et diffusion d'Escape Game à destination des collégiens/lycéens.
- LE REVE DE LUNA, pour un projet de sauvetage d'animaux.

Le 12 avril 2024, l'association CASE A CHIOTS a informé ne plus donner suite à sa demande de subvention. Cette candidature n'a donc pas été analysée. Trois autres structures avaient déclaré ne pas pouvoir remettre une candidature à cet appel à projet (ALLIANCE ZANIMO, APPAR, PAD'AC).

Les candidatures d'ALIKA, AMI et APEBA ont été retenues et ont obtenu une subvention à hauteur de 11 500€ chacune en bureau communautaire. La candidature de l'association LE REVE DE LUNA n'avait pas été traitée en même temps en raison d'un mauvais archivage électronique. Sa présentation et son analyse sont exposées ci-après :

Identité	Intitulé projet	Actions	Montant sollicité
Domiciliée à LESIGNAC DURAND Présidente : Claudine ROBERT Référente locale : Myriam ZAIBA 10 bénévoles 120 adhérents Budget annuel : non précisé Financement : dons, cotisations	De l'errance à l'adoption, il y a vous !	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de familles d'accueil ou d'adoption</li> <li>- Capture d'animaux errants</li> <li>- Prise en charge des frais d'identification, stérilisation, soins, nourriture et transfert des animaux,</li> </ul>	15 403.67 €

### Synthèse analyse du projet LE REVE DE LUNA

Descriptif du projet	Critères de sélection			Proposition
	Faisabilité/caractère opérationnel	Impact nb animaux errants	Capacité mobilisation/sensibilisation	
<b>Sauvetage d'animaux errants</b> - 2 sites de restauration type rondavelles visés - Objectif de 20 animaux - Coût estimé de 716 €/sauvetage incluant frais d'identification, stérilisation, soins, capture, transfert aérien, familles d'accueil, nourriture + Coût de flyer 29€ + 2 lecteurs de puces 60€ + enclos 280€ + aléas 715€.	Réserves sur : - les sites ciblés : l'accès à la plage de St-Leu est règlementé concernant la présence de chiens divagants/errants, non compatible avec un parcage du chien en attente de famille d'accueil - adhésion des propriétaires de rondavelle	Positive en considérant les animaux adoptés et stérilisés.	- Positive sur la recherche de familles d'accueil	Dépenses non éligibles : - Frais de transport aérien  Rechercher autres sites de sauvetage plus adaptés que les rondavelles de plage.  Subvention proposée à hauteur de 11 500€

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest souhaite que les animaux stérilisés par le biais de la subvention octroyée, soient mis en adoption à La Réunion.

### Modalités de financement

Au vu du projet présenté, il est proposé d'attribuer le même montant de subvention à l'association LE REVE DE LUNA que celui des 3 autres associations lauréates soit 11 500 €. Cela porte le budget affecté à l'appel à projet à 46 000€.

Il est proposé les modalités de versement de la subvention suivante :

- Un acompte de 60 %, soit 6 900 € à la notification de la présente convention au bénéficiaire ;
- Un acompte de 30%, soit 3 450 € sur appel de fonds et présentation d'un état des dépenses déjà réalisées (justificatifs à transmettre) et un bilan d'avancement du projet ;
- Le solde de 10%, soit 1 150 € sur présentation d'un bilan technique et financier (factures et autres justificatifs de dépenses à l'appui).

Le projet de convention est en annexe.

**Communes concernées par l'action :**

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/09/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER l'octroi d'une subvention de 11 500 € à l'association LE REVE DE LUNA ;**
- **AUTORISER le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions afférentes et toutes les pièces relatives à cette affaire ;**
- **DIRE que les crédits sont prévus au budget de l'établissement en fonctionnement aux chapitre et article qui correspondent.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président